

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVEYRON BAS SEGALA VIAUR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

UNIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'abrogation des Cartes Communales de la commune déléguée de La Bastide-l'Evêque et Lescure-Jaoul et à la mise en place de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Par arrêté communautaire n°2025-01 du 29 août 2025, M. le Président de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du PLUi, procédure prescrite par délibération du conseil communautaire du 09 février 2021, en vue de son approbation par le conseil communautaire, sur le projet d'abrogation des Cartes Communales de la commune déléguée de La Bastide l'Evêque et Lescure-Jaoul, ainsi que sur la mise en place des Périmètres Délimités des Abords approuvée par le conseil communautaire en date respectivement du 04 avril 2025 et du 28 août 2025.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs :

DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 A 09H00 AU VENDREDI 24 OCTOBRE 2025 A 17H00.

Le dossier d'élaboration du PLUi, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions. Le dossier d'abrogation des cartes communales est composé d'une note de présentation. Le dossier de mise en place des PDA comprend : les délibérations d'approbation des propositions de Périmètres Délimités des Abords, le dossier de présentation des propositions de Périmètres Délimités des Abords, la cartographie détaillée et les délibérations des communes concernées.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Jacques LEFEBVRE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jacques GAYRAUD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier de PLUi, la note de présentation de l'abrogation des Cartes Communales et le dossier de mise en place des PDA, au format papier, seront déposés et consultables :

- Au siège de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur (3 Rue du Balat, 12240 RIEUPEYROUX), siège de l'enquête publique unique – Le lundi de 14h00 à 17h30, du Mardi au Jeudi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le Vendredi de 09h00 à 12h00.
- Pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture, du Mardi 23 septembre 2025 à 09h00 au Vendredi 24 octobre 2025 à 17h00.

L'ensemble des pièces des dossiers sera également déposé et consultable sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur (3 Rue du Balat, 12240 RIEUPEYROUX), siège de l'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-pda-aveyronbassegalaviaur/>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit au siège de la Communauté de Communes à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; les adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : plui-pda-aveyronbassegalaviaur@democratie-active.fr ; ou les adresser au commissaire enquêteur via le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-pda-aveyronbassegalaviaur/>

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le registre numérique : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-pda-aveyronbassegalaviaur/> ; et seront recevables jusqu'au 24 octobre 2025 à 17h00, dernier délai, quel que soit le support utilisé.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC A :

- RIEUPEYROUX (SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES) :
 - LE MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 DE 09H00 A 12H00,
 - LE JEUDI 02 OCTOBRE 2025 DE 14H00 A 17H00,
 - LE SAMEDI 11 OCTOBRE 2025 DE 09H00 A 12H00,
 - LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 DE 14H00 A 17H00,
 - LE LUNDI 20 OCTOBRE 2025 DE 14H00 A 17H00,
 - LE JEUDI 23 OCTOBRE 2025 DE 14H00 A 17H00.

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la Communauté de Communes, ainsi que sur le site internet : <https://www.aveyronbassegalaviaur.fr/> et sur le site de l'enquête publique unique : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plui-pda-aveyronbassegalaviaur/>.

Toute information concernant les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, d'abrogation des cartes communales suscitées et de mise en place des PDA pourra être demandée à Monsieur la Président de la Communauté de Communes.

Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN